

OCTOBRE
2025

MISE EN OEUVRE DE PLAQUES DE PLÂTRE EN TRAVAUX DE RÉNOVATION

RAPPORT D'ÉTUDE OPPBTP SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Face aux évolutions du secteur - poids croissant des plaques, innovations techniques, exigences réglementaires accrues, évolutions normatives... - l'OPPBTP a publié une étude, menée en collaboration avec la CAPEB et l'IRIS-ST, sur l'amélioration des conditions de travail pour la mise en oeuvre de plaques de plâtre en travaux de rénovation. Cette étude met en lumière les contraintes physiques et les risques rencontrés par les professionnels et propose des solutions concrètes en vue d'améliorer leurs conditions de travail tout au long de leur carrière. La CAPEB et l'IRIS-ST vous présente l'essentiel.

UNE ÉTUDE EN DEUX TEMPS

DÉCOUVREZ LE RAPPORT COMPLET :

CLIQUEZ ICI



La **première étape** de l'étude a pour objectifs :



de produire des connaissances sur l'activité et les conditions de travail des plaquistes



d'identifier et apprécier des équipements de travail qui facilitent la mise en œuvre

Cette première phase révèle que la mise en œuvre des plaques de plâtre en rénovation implique **une forte sollicitation physique des intervenants**, avec des **risques importants** pour leur santé liés :

- à la manutention de **charges lourdes** (plaques utilisées > 25 kg)
- aux **postures contraignantes** (bras au-dessus de la tête, flexions du tronc et positions accroupies / à genoux)
- aux nombreuses **montées/descentes d'escabeau** (près de 50 montées et descentes par heure pour la pose en plafond)

Elle met également en évidence que les équipements présents sur le marché pour faciliter la pose des plaques ne sont **pas toujours adaptés aux réalités du terrain** (lève-plaques, chariots, cale-plaques, PIR et PIRL...).

La **seconde étape** de l'étude, plus particulièrement orientée sur le travail en hauteur et les équipements limitant l'usage des escabeaux, a pour objectifs :



de proposer des solutions techniques, voire organisationnelles et humaines, coconstruites avec les professionnels et validées sur le terrain



de réduire l'exposition aux différents facteurs de risques identifiés lors de la première phase en mettant à disposition des ressources pour s'en préserver



d'améliorer les conditions de travail des professionnels plaquistes



de partager les résultats avec des fabricants d'équipements, tel que le lève-plaque, et de matériaux (plaque de plâtre)

Cette seconde étape a permis de collecter, via des enquêtes et entretiens auprès des entreprises, **les pratiques en matière d'utilisation de matériels** de type rallonges sur visseuse, lève-plaques et **en matière d'usages de produits innovants** de type plaques de plâtre allégées.

Un **cahier des charges de lève-plaque** répondant aux besoins des plaquistes a été élaboré et partagé aux fabricants des principaux lève-plaques utilisés.

Une sélection de **deux lève-plaque** (Lève-plaque Mondelin Levpano et Lève-plaque Taliplast Taliatop Multi+) a fait l'objet **d'expérimentations sur chantiers** et un retour sur leurs avantages et inconvénients a été présenté aux fabricants concernés.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES PLAQUISTES ?

RALLONGE SUR VISSEUSE *Retours à la suite d'entretiens avec des artisans utilisant cet équipement*

- ✓ Réduction des postures « bras en hauteur »
- ✓ Permet de travail directement depuis le sol
- ✓ Gain de temps, elle permet de travailler plus rapidement
- ✓ Maniable, elle permet de conserver la précision du vissage

- ✂ Destinée aux :
 - plafonds droits et hauteurs de 2,5 à 2,8 m
 - superficies de chantier significatives nécessitant une répétitivité importante des opérations de vissage
- ⚠ Limite : utilisation de vis en bande qui ont un prix plus élevé

💡 Solution prévention performance OPPBTP : [Visseuse tube prolongateur](#) ➡

LÈVE-PLAQUE *Retours à la suite d'entretiens avec des artisans utilisant cet équipement*

- ✓ Possibilité de travailler seul
- ✓ Limitation du port des plaques
- ✓ Amélioration des postures de travail
- ✓ Gain de temps

- ✂ Principalement utilisé pour des plafonds droits et rampants
- ⚠ Limite : encombrant et peu maniable dans les pièces de petite surface

💡 Les nouveaux lève-plaque permettent également la pose de plaques verticales (cloison, doublage)

PLAQUES ALLÉGÉES *Retours à la suite d'entretiens avec des artisans utilisant cet équipement*

- ✓ Diminution des ports de charge (entre 4 et 6 kg de moins par plaque)
- ✓ Diminution de la fatigue ressentie
- ✓ Permet de conserver la même qualité de travail et le geste professionnel, sans changer les habitudes

- ⚠ Limites :
 - Vigilance, selon le modèle, sur les possibilités de mise en œuvre limitées vis-à-vis du type de chantier (maison individuelle, partie privative de logements collectifs), de la localisation (plafonds, rampants, cloisons, contre-cloisons) et de l'humidité des locaux
 - Prix plus élevé qu'une plaque standard

DES MATÉRIAUX INNOVANTS AVEC LES PARTENAIRES DE LA CAPEB :

KNAUF

LIGHTBORD HORIZON 4 ➡

placo
SAINT-GOBAIN

PLACO PLUME 13 ➡

siniat
by etex

PRÉGYLIGHT UP ➡

⚠ En raison de leurs caractéristiques mécaniques, la mise en œuvre de ces plaques allégées n'est pas encore possible sur tous les types de chantiers.

INFORMER ET SENSIBILISER LES JEUNES

Il est essentiel pour les métiers du plâtre et de l'isolation de la CAPEB de **promouvoir son engagement sur l'amélioration des conditions de travail auprès des jeunes**. L'occasion de les sensibiliser et de leurs faire découvrir les solutions existantes sur le marché.

Une action a été menée auprès des jeunes du **CFA de Vannes** afin de leur présenter l'étude et les innovations des fabricants :

Cliquez pour
découvrir la vidéo ! ➡



La CAPEB, L'IRIS-ST et l'OPPBTP ont organisé le 15 septembre 2025 un webinaire pour présenter les résultats de l'étude sur la mise en œuvre de plaque de plâtre en rénovation, plus particulièrement pour les plafonds droits et les rampants.

En 45 minutes, découvrez les constats issus de l'enquête ainsi que les solutions innovantes proposées par les industriels pour améliorer vos conditions de travail ! ➡

**REPLAY DU
WEBINAIRE** ➡

POUR EN SAVOIR +



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !**